ANNEXE 2 : QUESTIONS DU SONDAGE

1) Veuillez entrer votre numéro ADELI
2) Veuillez entrer votre adresse mail
3) Vous avez :
    - moins de 25 ans
    - entre 26 et 35 ans
    - entre 36 et 45 ans
    - entre 46 et 55 ans
    - plus de 56 ans
4) Vous êtes :
    - un homme
    - une femme
5) Vous exercez dans :
    - un hôpital universitaire
    - un hôpital général
    - un hôpital psychiatrique
    - autre
6) Votre établissement emploie :
    - 1 seul psychologue
    - entre 2 et 10 psychologues
    - entre 11 et 40 psychologues
    - entre 41 et 100 psychologues
    - plus de 100 psychologues
7) Estimez-vous que votre travail est suffisamment identifié ou valorisé dans l'hôpital ?
    - oui
    - non
8) Souhaiteriez-vous pouvoir participer davantage aux décisions concernant votre profession en étant représenté(e) officiellement dans les instances de l'établissement ?
    - oui
    - non
9) Vous souhaiteriez que la personne chargée de représenter les psychologues soit :
    - un médecin
    - un professionnel paramédical
    - un psychologue élu démocratiquement par ses pairs
10) Le directeur conservant dans tous les cas l'autorité hiérarchique, vous souhaiteriez que l'autorité fonctionnelle de proximité soit exercée par :
    - un cadre de santé
    - un cadre supérieur de santé
    - un directeur des soins infirmiers
    - un médecin chef de pôle
    - un médecin responsable d'unité
    - un psychologue élu démocratiquement par ses pairs (Psychologue Coordonnateur)
11) Dans le cadre du projet de structuration institutionnelle, souhaiteriez-vous que les psychologues soient organisés en Service de Psychologie (inclus dans le pôle transversal de l'administration) :
    - oui
    - non
12) Vous souhaiteriez conserver vos missions sur vos lieux d'intervention actuels en parallèle de votre rattachement administratif au Service de Psychologie :
    - oui
    - non

13) Si un Collège des Psychologues existe dans votre établissement, vous souhaiteriez qu'il soit intégré à la nouvelle structure en tant qu'instance de concertation de la profession :
    - oui
    - non

14) Dans le cas où vous éliriez un Psychologue Coordonnateur, vous envisageriez qu'il soit :
    - seul
    - assisté d'un ou plusieurs adjoints élus par leurs pairs

15) En concertation avec ses pairs et les chefs de pôle, envisageriez-vous qu'il coordonne la rédaction des fiches de poste des psychologues ?
    - oui
    - non

16) En concertation avec ses pairs et les chefs de pôle, envisageriez-vous qu'il coordonne le recrutement des psychologues ?
    - oui
    - non

17) Pensez-vous qu'en parallèle de ses missions de coordination, le Psychologue Coordonnateur devrait conserver une activité clinique dans l'établissement ?
    - oui
    - non

18) En définissant préalablement une grille en concertation avec ses pairs, envisageriez-vous qu'il assure l'entretien annuel obligatoire des psychologues (évaluation et projets) ?
    - oui
    - non

19) Souhaiteriez-vous qu'il assure la gestion d'un budget spécifique de formation alloué aux psychologues ?
    - oui
    - non

20) Pensez-vous que le Psychologue Coordonnateur devrait être rémunéré par une prime spécifique ?
    - oui
    - non

21) Quel type de mandat envisageriez-vous pour le Psychologue Coordonnateur ?
    - mandat de 3 ans renouvelable
    - mandat de 4 ans renouvelable
    - mandat de 5 ans ou plus renouvelable
    - mandat de 3 ans non renouvelable
    - mandat de 4 ans non renouvelable
    - mandat de 5 ans ou plus non renouvelable